

Objet : RD - Engagement de Grand Chambéry pour un numérique responsable

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 077-25 C

objet **RD - Engagement de Grand Chambéry pour un numérique responsable**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, indique que l'agglomération s'engage dans une démarche de numérique responsable, consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à l'utilisation croissante des technologies numériques.

Cet engagement répond aux lois et règlements en vigueur, notamment la loi REEN (réglementation environnementale des équipements numériques) et la loi AGECE (anti-gaspillage et économie circulaire), qui visent à réduire l'impact environnemental du numérique et à promouvoir une économie circulaire. Il s'inscrit également dans le cadre du SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) de la collectivité.

L'analyse de l'empreinte environnementale du système d'information de l'agglomération a révélé des impacts concernant le volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation énergétique et les ressources (eau, métaux...) nécessaires à la fabrication et à l'usage des équipements numériques, ainsi que la gestion des déchets électroniques. Par ailleurs, la collectivité est consciente des enjeux d'inclusion numérique et de l'importance de garantir l'accessibilité des services numériques à tous les usagers.

Axes et objectifs de la démarche numérique responsable

La présente délibération vise à acter l'adoption d'une stratégie pour un numérique responsable au sein de l'agglomération en s'articulant autour des objectifs suivants :

- réduire l'empreinte environnementale du système d'information et des usages numériques,
- promouvoir l'inclusion numérique et garantir l'accessibilité des services numériques à tous,
- intégrer des principes du développement durable dans la politique d'achat et de gestion des équipements numériques,
- sensibiliser et former les agents, élus et usagers aux enjeux du numérique responsable.

Gouvernance et suivi

Le comité de pilotage de la DSIN assurera le suivi et l'évaluation de la stratégie. Des indicateurs de suivi seront définis pour mesurer l'atteinte des objectifs et l'impact des actions menées.

Les actions prévues dans le cadre de cette stratégie seront intégrées au budget de la collectivité. Des financements complémentaires pourraient être recherchés auprès de partenaires institutionnels (ADEME, Région, etc.).

Principales actions mises en œuvre

- Empreinte carbone, réalisation et suivi du bilan GES du système d'information mutualisé de l'agglomération, inventaire du parc, calcul et coût carbone du SI et des services numériques.
- Accessibilité et inclusion, mise en conformité du site grandchambery.fr, labellisé 100 % RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), déploiement et promotion de l'offre de médiation numérique pour accompagner les publics en proximité dans les communes de l'agglomération.
- Durabilité des équipements : opération de collecte d'équipements numériques en juin 2024, prolongation de la durée de vie des équipements numériques et orientation en fin de vie des équipements vers des filières de reconditionnement.
- Politique d'achat, intégration de normes (écolabels) et critères environnementaux dans les marchés.
- Infrastructure : rationalisation des usages et des ressources avec la mise en veille des postes informatiques.
- Conformité et protection des données, mise en application des obligations légales et organisation de plusieurs séances de sensibilisation auprès des agents et élus.
- Formation et sensibilisation, co-organisation du forum Nec national, exposition sur les impacts du smartphone à la médiathèque, organisation de nombreuses conférences et ateliers sur la thématique du numérique responsable.

Par l'adoption de cette délibération, l'agglomération affirme sa volonté de s'engager dans une trajectoire numérique responsable, en plaçant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques au cœur de sa stratégie.

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** les axes et objectifs qui seront poursuivis par Grand Chambéry, détaillés dans le Livre blanc du numérique annexé,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **077-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Engagement de Grand Chambéry pour un numérique responsable
Classification Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	livre blanc du numérique

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33517H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33517H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025